COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS

Le recensement a lieu tous les 5 ans auprès de l'ensemble de la population communale

MA COMMUNE A PLUS DE 10 000 HABITANTS

Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de 8 % de la population

L'agent recenseur me remet mes codes confidentiels d'accès au questionnaire

Je remplis le questionnaire

Par internet sur
www.le-recensensement-et-moi.fr

Validez et c'est terminé !

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier

L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours

Insee